



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 09 FEVRIER 2011

Étaient présents : Michel LAUZET, Christian LEJEUNE, Jean-Pierre FEL, Jacques LOURS, Pierre Etienne TOIRE, Hugues DEKNUDT, André Maurice DEGOUL, Marcelle VIPREY, Michel NOEL, Francis NAVARRO, Jeanne Georgette FOUR, Michel AJALBERT,
sous la présidence de M. Guillaume LAYBROS, Maire.

Absents : Arnaud DARDON a donné pouvoir à Michel LAUZET,
Nicole BONAL a donné pouvoir à Pierre Etienne TOIRE,
Michel NOEL a donné pouvoir à Jean-Pierre FEL

A été nommé secrétaire de séance : M. Michel LAUZET

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 DECEMBRE 2010	1
II – CONVENTION POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU RPI	1
III – RESTAURATION DE L'ECOLE – PLAN DE FINANCEMENT	2
IV – EVOLUTION DE CARRIERE	2
V – CADASTRE VECTORISE	3
VI – REGULARISATION DE TERRAINS	3
VII – VOYAGE SCOLAIRE 2011	3
VIII – EMPRUNT ASSAINISSEMENT	4
IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	4
X – QUESTIONS DU PUBLIC	5
ANNEXES	6

Ouverture de la séance à 20H30

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 DECEMBRE 2010

Adopté avec une abstention de M. DEGOUL qui indique que le nombre d'électeurs de la section de Lafon est faux au point VI.

Après le Conseil, une lettre de M. Le Maire est adressée à M. DEGOUL et une copie est annexée à ce compte-rendu (Annexe 1).

II – CONVENTION POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU RPI

Il n'y a finalement pas lieu de délibérer.

Pour information, le coût du transport de la demi-journée engendré par le Regroupement Pédagogique Intercommunal du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2010/2011 pour Thiézac et Saint-Jacques s'est élevé à 260 € pour chaque commune.

III – RESTAURATION DE L'ECOLE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Montant des travaux : 711 366 € HT (850 793, 74 € TTC)

Financements :

- Conseil Général 20% : **142 273 €**
- FEC 5% : **35 568 €**
- DGE 25% : **177 841 €**
- Communauté de Communes 5% : **35 568 €**
- FEDER 20% : **142 273 €**

TOTAL : 533 523 € soit 75% du montant total HT

Part communale : 317 270, 74 € TTC

M. le Maire expose le plan de financement prévisionnel de ces travaux.

Il demande que le Conseil valide celui-ci et l'autorise à demander les subventions prévues. Il indique que la part communale sera couverte en grosse partie par le produit de la vente du Presbytère.

VOTE : Pour : 14 (LAYBROS, LAUZET, LEJEUNE, FEL, LOURS, TOIRE, DEKNUDT, DARDON, VIPREY, BONAL, NOEL, NAVARRO, FOUR, AJALBERT)

Contre : 0

Abstentions : 1 (DEGOUL)

M. DEGOUL s'abstient car pour lui il n'y a aucune assurance d'obtenir les subventions.

IV – EVOLUTION DE CARRIERE

Information de Jean-Pierre FEL :

• **Avancements de grade :**

- fixation des ratios d'avancement de grade :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio
Adjoint techn. 1 ^{ère} classe	Adjoint tech. Principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint admin. 1 ^{ère} classe	Adjoint admin. Principal 2 ^{ème} classe	100%

(Sous réserve de validation par le CTP)

- Création d'emploi : 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

M. TOIRE demande quelles seront les incidences financières ? Réponse de Jean-Pierre FEL : environ 53 € brut/mois.

Ces propositions seront faites au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal.

• **Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

M. le Maire expose la possibilité d'obtenir un nouveau Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de 6 mois à 35H00 avec une aide de 80% du SMIC dans la limite de 26H00

Coût pour la commune : 4290 € au total soit 715 €/mois (4.71€ de l'heure)

Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2011

VOTE : Pour : 15 (LAYBROS, LAUZET, LEJEUNE, FEL, LOURS, TOIRE, DEKNUDT, DARDON, DEGOUL, VIPREY, BONAL, NOEL, NAVARRO, FOUR, AJALBERT)

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est votée à l'unanimité.

V – CADASTRE VECTORISE

Afin de faciliter l'exécution de ses missions, la Communauté de Communes souhaite pouvoir disposer du cadastre vectorisé pour l'ensemble de son territoire. Elle va prochainement, avec le concours des partenaires qui seront sollicités, confier à un prestataire extérieur, la vectorisation des planches cadastrales du territoire communautaire. Le cadastre de Thiézac étant déjà vectorisé, elle demande l'autorisation d'accéder à nos données par la signature d'un avenant.

VOTE : Pour : 15 (LAYBROS, LAUZET, LEJEUNE, FEL, LOURS, TOIRE, DEKNUDT, DARDON, DEGOUL, VIPREY, BONAL, NOEL, NAVARRO, FOUR, AJALBERT)

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est votée à l'unanimité.

VI – REGULARISATION DE TERRAINS

Régularisation de terrains utilisés pour l'aménagement de la route de Lagat auprès de trois propriétaires.

Ces terrains seront acquis par la commune soit gratuitement, comme certains l'ont souhaité du fait que des aménagements aient été réalisés, soit au prix de 0.20 € le m².

VOTE : Pour : 15 (LAYBROS, LAUZET, LEJEUNE, FEL, LOURS, TOIRE, DEKNUDT, DARDON, DEGOUL, VIPREY, BONAL, NOEL, NAVARRO, FOUR, AJALBERT)

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est votée à l'unanimité.

VII – VOYAGE SCOLAIRE 2011 A PARIS

Montant total du voyage : 7300 €

17 enfants

A la charge des communes : 2 785 € (164 € par enfant)

1 804 € pour Thiézac et 984 € pour St Jacques. Il reste à la charge des familles : 60 € / enfant

M. TOIRE souhaite qu'il n'y ait pas inflation du nombre de voyage.

VOTE : Pour : 15 (LAYBROS, LAUZET, LEJEUNE, FEL, LOURS, TOIRE, DEKNUDT, DARDON, DEGOUL, VIPREY, BONAL, NOEL, NAVARRO, FOUR, AJALBERT)

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est votée à l'unanimité.

VIII – EMPRUNT ASSAINISSEMENT

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Travaux EATP (sans réseau chaleur)	279 519 € HT	Conseil Général :	
Maitrise d'œuvre SECAE	9 800 € HT	• 2009 : 25% de 150 000 € HT	37 500 €
Contrôles	9 104 € HT	• 2010 : 20% de 148 423 € HT	29 684 €
Appel d'offres	1 511 € HT	DGE :	
TOTAL	299 934 € HT	• 20% de 279 519 € HT	55 903 €
TVA	58 787 €		
TOTAL TTC	358 721 € TTC	TOTAL	123 087 €
		Emprunt	216 027, 26 €
		Fonds propres de la commune	19 606, 74 €

Autorisation de contracter un emprunt de 216 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France qui a fait la meilleure proposition.

Taux fixe de 4.35% sur 30 ans – Remboursement constant du capital et échéances dégressives

VOTE : Pour : 15 (LAYBROS, LAUZET, LEJEUNE, FEL, LOURS, TOIRE, DEKNUDT, DARDON, DEGOUL, VIPREY, BONAL, NOEL, NAVARRO, FOUR, AJALBERT)

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette décision est votée à l'unanimité.

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↪ **Point sur les travaux :**

2 janvier 2011 : début des travaux d'assainissement avec l'entreprise EATP et avec modification du tracé initial le long du ruisseau. Météo exceptionnelle favorisant l'avancement des travaux. Raccordements supplémentaires vers la Belle Vallée, élimination et remplacement de canalisations en plomb rencontrées sur le passage

↪ **Devenir de l'ancienne école de Salilhès**

Elle sera libérée pour fin février suite au décès de M. CIPIERE et au départ en maison de retraite de Mme CIPIERE. M. le Maire pose le problème d'une vente éventuelle de ce bâtiment. Une majorité du Conseil semble être favorable à cette option. Une étude plus affinée de ce projet sera présentée à un prochain Conseil.

↪ **Travaux d'amélioration de la salle des fêtes**

Dans le but d'améliorer le confort des locataires de l'appartement de la salle des fêtes les travaux suivants sont envisagés : isolation des planchers au-dessus du garage des pompiers, cloisonnement de l'escalier, remplacement inévitable et urgent de la chaudière.

↪ **Information sur l'ACCA**

M. le Maire fait part de l'arrêté préfectoral du 2011-0090 du 02 février 2011 et explique comment cette mesure a pu en arriver là et ce qui peut se passer par la suite avec le nouveau comité de gestion.

Pour M. DEGOUL l'association de chasse fonctionne bien et s'étonne de cet arrêté brutal sans reconnaissance du bon travail accompli. Il cite un certain nombre de chiffres concernant la réalisation du plan de chasse.

- ↪ **Mme FOUR** : s'inquiète de l'enlèvement de la clôture des garages Oddoux mais comprend que c'est pour améliorer l'espace des manœuvres. En ce qui concerne les dégâts de la rampe au Carrérou, le nécessaire est fait auprès du responsable et de son assureur pour que les réparations soient faites.

Fin de la séance à 22H30

X – QUESTIONS DU PUBLIC

- ↪ **M. VIAUD** : demande où l'on en est pour les coupes de bois de la section de Lagoutte ? M. le Maire indique que la délibération a été prise mais que le bois n'a pas encore été marqué. Les renseignements seront pris auprès de l'ONF.
- ↪ **M. DEGOUL Jean-Louis** : demande depuis quand la commune déneige le chemin rural de Muret ? Le Maire indique qu'elle le fait quand c'est nécessaire.

Prochaines réunions :

- ↪ Commission mixte « finances – travaux » : 24 février 2011
- ↪ Commission « finances » : 03 mars 2011 et 10 mars 2011 (17 mars 2011 si besoin)
- ↪ Vote du budget le 24 mars 2011

**Le secrétaire de séance,
Michel LAUZET**

**Le Maire,
Guillaume LAYBROS**

ANNEXE 1

DEPARTEMENT DU CANTAL

Arrondissement d'AURILLAC

Tél. 04.71.47.01.21

Fax 04.71.47.02.23

mairie-thiezac@wanadoo.fr



Hameau de Niervèze

Nos réf. : GL / MS n° 2011-D017
Affaire suivie par : Guillaume LAYBROS

République Française

MAIRIE DE THIEZAC

M. le Maire

à

M. Maurice DEGOUL

Lafon

15800 THIEZAC

Monsieur le conseiller,

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal le mercredi 09 février 2011, vous vous êtes abstenu sur le vote du compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2010 au motif que les chiffres concernant le nombre d'électeurs de la section de Lafon étaient faux.

Dans ce compte rendu il n'est pas question du nombre d'électeurs mais du vote du Conseil Municipal concernant le projet de régularisation du foncier sur lequel est construit le gîte de Lafon. Le texte indique, sous forme de rappel, qu'il avait été approuvé par 14 conseillers sur 15, ce qui est parfaitement exact.

Pour la bonne règle ce courrier sera annexé au compte-rendu du 09 février 2011.

Je vous souhaite bonne réception de cette précision et vous adresse mes salutations.

A Thiezac, le 14 février 2011.

Le Maire

Guillaume LAYBROS (Cantal)



Grand'Rue - 15800 THIEZAC
Ouverture au public : le lundi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h45
et du mardi au vendredi de 8h15 à 12h30

